

## L'oral en vue de l'obtention de la mention européenne sur le diplôme du baccalauréat



L'évaluation certificative pour la mention européenne est un oral qui se déroule en fin de terminale BacPro. Il faut avoir 12 au CCF de L.V.1 et 10 à cet oral facultatif pour avoir la mention européenne sur le diplôme.

Elle se déroule la plupart du temps à l'extérieur de l'établissement. Le jury se compose d'un professeur de langue vivante et d'un professeur de D.N.L (discipline non linguistique).

### L'épreuve se déroule en deux parties :

- 1ère partie : (20 mn de préparation +10 mn) : oral à partir d'un support non connu du candidat remis par l'examinateur (texte en relation avec la DNL). Il peut s'agir d'un dépliant publicitaire, un extrait d'un article de presse, une affiche...

L'élève « doit restituer le contenu du document de manière précise et nuancée, en dégager les idées maîtresses et les centres d'intérêt ». Ensuite, l'examinateur vous mettra dans une situation de communication vraisemblable en rapport avec le document (jeu de rôle). Il peut vous demander par exemple de vous mettre dans la peau d'un chef d'entreprise pour vous adresser à vos employés, de promouvoir un produit, de défendre un point de vue, etc.

- 2ème partie : (10 mn) : Entretien à partir d'une liste de travaux et activités effectués dans la DNL (Discipline Non Linguistique) à partir d'une liste présentée par le candidat. Celle-ci se compose de 5 thèmes, comme par exemple le stage réalisé à l'étranger.